

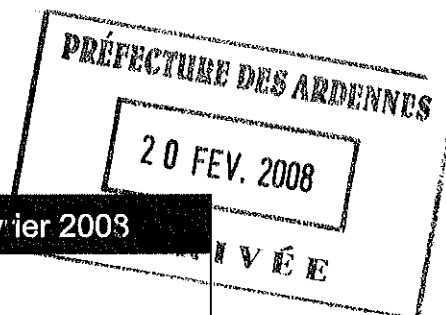


## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°08-13

L'an deux mille huit,  
Le 12 février, à Metz

La réunion du 6 février 2008 n'a pas obtenu le quorum.



Date de convocation	7 février 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	3
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Jacky NICOLAS et Daniel BEGUIN.

Objet de la délibération :

**Reprise du résultat 2007**

**Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,**

DECIDE de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2007 au budget primitif pour l'exercice 2008 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 77 277,71 €
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté au compte 001 pour : 957 996,96 €

Le Président,

Jacques JEANTEUR